

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 20

Présents : 11

Exprimés : 12
(dont 1 pouvoir donné)

Vote

Pour : 12

Blancs : 0

Nuls : 0



Date de convocation : mardi 5 avril 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20220411 01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt deux le 11 avril

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

Présents :

membres élus : BAISSET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, GALEOTE Monique Élu de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Élu de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage,

membres qualifiés : ABRIC Charles de l'association APF, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Cœur d'Hérault, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux

Pouvoirs :

membres qualifiés : LACAZE Lionel représentant l'association MJC, a donné pouvoir à REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

Absents :

membres élus : CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ENNADIFI Fatiha, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD, DAUNIS Solange représentant l'UDAF,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°1

Approbation procès verbal séance du conseil d'administration du 10 mars 2022

Le Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du 10 mars 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 12
- Blancs : 0
- Nuls : 0

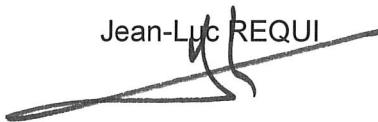
et décident:

- d'adopter le procès verbal de la séance du 10 mars 2022
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Luc REQUI". The signature is fluid and cursive, with "Jean-Luc" on top and "REQUI" below it, connected by a horizontal line.